JCB/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015- 247 /PRES/TRANS/PM/ MESS/MFPTSS/MEF portant création d'emplois à l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la Charte de la transition;

VU le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2014-004/PRES-TRANS du 23 novembre 2014 portant composition du Gouvernement;

VU la loi nº 025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;

VU le décret n°97-254/PRES/PM/MESSRS du 23 mai 1997 portant création de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB);

VU le décret n° 2002-228/PRES/PM/MESSRS/MFB du 29 juillet 2002 portant érection de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret n°2011-033/PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 7 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignants à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

VU le décret n°2013-1066/PRES/PM/MESS du 20 novembre 2013 portant organisation du ministère des Enseignements secondaire et supérieur ;

VU les résultats de la 35° session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) tenue du 15 au 23 juillet 2013 à N'Djamena au Tchad;

Sur rapport du Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur ;

Le Conseil des Ministres de la transition entendu en sa séance du 11 février 2015 ;

DECRETE

- ARTICLE 1: Il est créé à l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso, au titre de l'année 2013 et pour le compte des inscrits sur la liste d'aptitude à la 35^e session des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, dix sept (17) emplois repartis ainsi qu'il suit :
 - 1. quatre (04) emplois de maîtres de conférences dont :
 - deux (02) emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST) repartis ainsi qu'il suit : -un emploi en mathématiques discrètes.
 - -un emploi en chimie minérale, chimie des matériaux.
 - deux (02) emplois à l'Institut universitaire et technologie (IUT) répartis comme suit :
 - -un emploi en physique : mécanique des matériaux ; structure et génie des procédés ;
 - -un emploi en mathématiques : analyse numérique.
 - 2. <u>treize (13) emplois de maîtres assistants et maîtres assistants hospitalo-universitaires dont</u>:
 - cinq (05) emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST) repartis comme suit :
 - -un emploi en chimie organique appliquée,
 - un emploi en mathématiques et applications,
 - un emploi en biochimie,
 - un emploi en mathématiques appliquées : analyse numérique,
 - un emploi en physique : héliophysique.
 - cinq (05) emplois à l'institut supérieur des sciences de la santé (IN.S.SA) repartis comme suit :
 - un emploi en dermatologie-vénérologie,
 - un emploi en rééducation fonctionnelle,
 - un emploi en gynécologie-obstétrique,
 - un emploi en radiodiagnostic et imagerie médicale,
 - un emploi en cardiologie.
 - un (01) emploi à l'Institut de développement rural (IDR) en sciences économiques.
 - un (01) emploi à l'Institut universitaire et technologie (IUT) en physique : mécanique thermodynamique.
 - un (01) emploi à l'Ecole supérieure d'informatique (ESI) en informatique.

ARTICLE 2:

Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 17 mars 2015

Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité sociale

Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur

Augustin LOADA

Filiga Michel SAWADOGO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Jean Gustave SANON

